



**HAL**  
open science

**De Fort-Dauphin à l'île Bourbon (décennies 1660-1670).  
Le jardin un instrument de pouvoir inscrit dans le  
paysage**

Marc Tomas

► **To cite this version:**

Marc Tomas. De Fort-Dauphin à l'île Bourbon (décennies 1660-1670). Le jardin un instrument de pouvoir inscrit dans le paysage. Travaux & documents, 2023, Journée de l'Ancien Régime 2022, 59, pp.23-43. hal-04236543

**HAL Id: hal-04236543**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04236543>**

Submitted on 11 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# De Fort-Dauphin à l'île Bourbon (décennies 1660-1670). Le jardin un instrument de pouvoir inscrit dans le paysage

---

MARC TOMAS  
OIES, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

## INTRODUCTION : DE L'IDÉAL POLITIQUE D'« ORDRE » DANS LE ROYAUME À LA « MISE EN JARDIN » DE LA COLONIE

Dans son *Théâtre d'Agriculture et mesnages des champs*<sup>1</sup> paru en 1600 (Fig. 1), Olivier de Serres prodigue de curieux conseils de jardinage. En effet, cette œuvre ne doit pas être lue comme un simple manuel destiné aux jardiniers<sup>2</sup>, elle porte aussi une véritable dimension politique<sup>3</sup>. Dans le contexte de guerre de religion qui divise le royaume de France, l'ouvrage est en fait un véritable traité de bon gouvernement destiné au roi Henri IV. L'historien de l'agronomie Jean Boulaïne démontre également que ce « miroir des princes » s'adresse aux bons pères de famille du royaume<sup>4</sup>. Dans cette doctrine du pouvoir, il existe un lien métonymique entre le gouvernement du roi et les travaux de jardinage de ses sujets.

- 
- <sup>1</sup> Olivier (de) Serres, *Théâtre d'Agriculture et mesnages des champs*, éd. 1600, 1023 p., <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k52175n.image>.
  - <sup>2</sup> D'autant que, dès sa préface, Olivier de Serres s'adresse de préférence aux « honorables mesnagers » et non aux « laboureurs non lettrés » dont il loue toutefois « l'expérience ».
  - <sup>3</sup> Sur cette question, on pourra aussi se reporter à l'introduction que donne Pierre Lieutaghi à l'édition du *Théâtre d'agriculture*, notamment à la partie « Du "Mesnage" au "management" du monde », Arles, Actes Sud, « Thesaurus », 2019, p. 47-54.
  - <sup>4</sup> « Du *Théâtre* ressortent donc aussi une philosophie et des règles de comportement. Les destinataires de ses conseils moraux étaient les gens de sa caste, si l'on peut dire : *Je m'adresse au Gentil homme, & à autre vertueux personnage, capables de raison, qui, ayant délibéré faire valoir le bien que Dieu luy a donné, c'est-à-dire l'élite des chefs de famille qui font exploiter leur domaine, des propriétaires ou ce que l'on a nommé plus tard des hommes d'ordre, des hommes de bien, comme disait La Fayette, c'est-à-dire qui ont des biens, qu'il faut distinguer et surtout défendre des hommes de rien, c'est-à-dire encore des pauvres, des hommes de nul prix dont le corps est de fer & de plomb les esprits, qu'Olivier de Serres nomme aussi des vauriens. En effet, écrit-il, ces choses seraient vaines sans bon gouvernement ; ne pouvant en ce monde rien subsister sans police. Il ajoute que la nature a donné à aucuns le savoir commander et, à autres, d'obéir.* Pour Olivier de Serres, le respect de l'ordre établi est la clé de la prospérité : *Si à ton Souuerain tu rends obeysance, en la ville et aux champs tu auras abondance d'huile, de bleds, de vin, de bestail à jamais* », Jean Boulaïne et Richard Moreau, *Olivier de Serres et l'évolution de l'agriculture*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 39.

Fig. 1 : Frontispice du *Théâtre d'Agriculture et mesnages des champs* d'Olivier de Serres



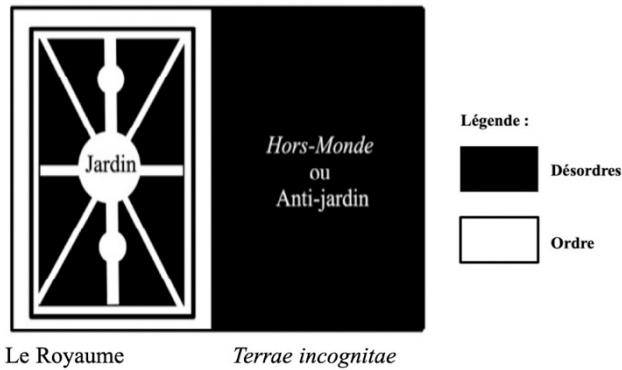
Le frontispice de l'ouvrage d'Olivier de Serres donne à voir les parterres et allées géométriques d'un jardin bien ordonné. Ce dernier peut être vu comme une sorte d'allégorie du royaume harmonieux et pacifié où règne le Bon Prince. La « *Securitas Publica* » est mise en scène sous la forme d'allégories cultivant des plates-bandes parfaitement symétriques qui finissent par dessiner des jardins aux contours élégants. Ce frontispice n'est pas sans rappeler celui du *Leviathan* de Thomas Hobbes, publié un demi-siècle plus tard, retranscrivant une vision organique de l'ordre public. Cette vision cartésienne mécaniste si caractéristique des doctrines politiques de l'époque moderne justifie ce premier axiome : un royaume harmonieux ne peut être que le fait du bon gouvernement du prince.

De ce discours politique résulte une vision assez manichéenne du territoire où s'opposent deux pôles antagonistes : l'« ordre » (public et moral) là où est présent le pouvoir du bon souverain et le « désordre » lorsque ce pouvoir est absent ou n'est pas manifesté. Il se trouve que cette conception politique du territoire est déjà présente au Moyen Âge, visible par exemple à l'échelle de la ville de Sienne. Dans son *Essai sur la force politique des images*, Patrick Boucheron commente l'*Allégorie et Effets du bon et du mauvais gouvernement*, fresque réalisée sur les murs du palais public de la ville, entre 1338 et 1339, par Ambrogio Lorenzetti. Le programme iconographique de cette œuvre commandée pour la salle du Conseil des Neuf oppose dans un savant jeu de miroirs le bon et le mauvais gouvernement du prince<sup>5</sup>. Ici, à Sienne, c'est l'*urbis* (la ville) qui aménage la Nature, laquelle participe

<sup>5</sup> Ce programme politique s'organise de la façon suivante : « Sur la paroi est, [...] s'étirent les effets du bon gouvernement, le mur de l'enceinte coupant la scène en deux parts

à l'harmonie voulue par l'ordre urbain. Ce regard citoyen jeté sur la nature n'a rien d'inédit, la citadelle grecque pentagonale de l'Antiquité représente déjà cette centralité urbaine. Le géographe et philosophe Augustin Berque rappelle que la trilogie romaine *ager-saltus-silva* (champ-pacage-forêt) relève d'un découpage de la nature opéré par l'*urbis* imposant à cette dernière le point de vue aménagiste de l'ordre urbain<sup>6</sup>. Augustin Berque ajoute que le rempart qui délimite la ville entretient une frontière symbolique avec la nature, sorte de « *limite entre monde et hors-monde* »<sup>7</sup> (Fig. 2). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville se définit encore par : « une enceinte fermée de murailles qui renferme plusieurs quartiers, des rues, des places publiques et autres édifices »<sup>8</sup> d'après la définition qu'en fait Jaucourt dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

Fig. 2 : Le jardin allégorie du royaume harmonieux



Cette limite fortifiée du pouvoir urbain peut se concevoir à l'échelle du royaume et, par extrapolation, se poursuit aux territoires ultra-marins, au gré des velléités impérialistes des puissances coloniales européennes<sup>9</sup>. Cette opposition

---

égales : la cité heureuse d'abord, où l'on travaille, où l'on danse, où l'on commerce librement, ses campagnes ensuite (le *contado*), où se déploie le paysage proprement mis en valeur par l'ordonnement urbain », dans Patrick Boucheron, *Conjurer la peur. Siècle. 1338. Essai sur la force politique des images*, Paris, Seuil, p. 13-14.

<sup>6</sup> Augustin Berque, « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Études rurales*, 187, 2011, <https://journals.openedition.org/etudesrurales/9367>, mis en ligne le 1<sup>er</sup> janvier 2011, consulté le 3 septembre 2018.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>8</sup> Chevalier de Jaucourt, « Ville », dans Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert (dir.), *Encyclopédie*, vol. XVII, p. 277, <http://encore.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v17-449-0/>

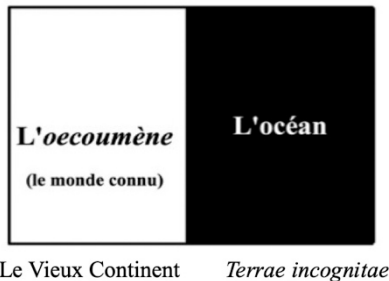
<sup>9</sup> N.B. : les terres considérées comme *terrae incognitae* par les Européens sont vite proclamées *terrae nullius* en droit.

binaire entre « ordre » et « désordres » se retrouve alors à d'autres jeux d'échelles, non plus uniquement à celle de la ville ou du royaume, mais entre le territoire du monde connu des Européens et celui des *terrae incognitae*. Convoquons ici l'historien Alain Corbin, pour qui les représentations de l'« océan » qui prévalent chez l'Européen de l'Ancien Régime se rattachent essentiellement à une lecture biblique. Aussi la nature diluvienne tourmentée et indomptable du rivage effraie-t-elle :

L'océan parle aux âmes pieuses. Ses grondements, ses mugissements, ses colères abruptes peuvent être perçus comme autant de rappels de la faute des premiers hommes, voués à l'engloutissement ; son seul bruit, comme une invitation au repentir<sup>10</sup>.

En somme, deux pôles opposés se font face ici : l'« ordre » apporté par la civilisation européenne du monde connu (*l'œcoumène*), où règne le bon souverain, et celui des « désordres » qu'inspire l'océan lointain, invitation aux dangers d'une nature hostile<sup>11</sup> à destination d'un Ailleurs inconnu non encore christianisé (Fig. 3).

Fig. 3 : *L'œcoumène* et le Hors-monde



<sup>10</sup> Alain Corbin, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage*, Paris, Flammarion, 2010, p. 12-13.

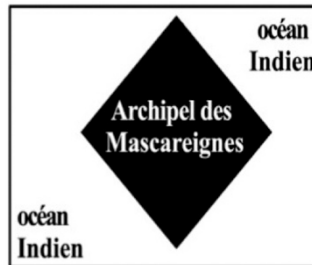
<sup>11</sup> Plusieurs récits de voyage corroborent cette idée du désordre diluvien chez les premiers Européens qui croisent l'île Bourbon : « nous nous sommes remis en route pour gagner l'île Mascarenhas où nous sommes arrivés après beaucoup de peine. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas de port où l'on pût mouiller, car l'île entière n'est qu'un rocher », récit du Révérend Père d'Almeida, le 25 mai 1616, cité par Albert Lougnon, *Sous le signe de la tortue : voyages anciens à l'île Bourbon (1611-1725)*. Paris, Orphie, rééd. 2005, p. 15 ; « Les ouragans y sont fréquents : c'est une force de vent si terrible qu'il déracine les arbres, transporte les habitations, détruit les plantages ; et s'il ne brise les vaisseaux contre la côte, il les renverse et les abîme », récit de Souchu de Rennefort (1665), *ibid.*, p. 38.

De plus, selon le médiéviste Jérôme Baschet, les Européens qui se lancent à la découverte du « Nouveau Monde » projettent et exportent

des catégories fondamentales pour ordonner la lecture du monde, tant de son histoire (depuis la chute des anges et le péché d'Adam et Ève jusqu'au Jugement dernier) que de son présent (toutes les attitudes humaines doivent être louées comme vertus ou dénoncées comme vices) et de son futur (le destin dans l'au-delà est la conséquence des bonnes ou des mauvaises actions accomplies sur terre). Aucune réalité n'échappe à ce crible redoutable, qui donne lieu à la production d'un discours moral [...] en produisant des classifications efficaces et en adaptant sans cesse les catégories morales aux réalités sociales<sup>12</sup>.

Là, dans l'océan Indien, se situe l'archipel des Mascareignes, sorte d'« angle mort » des routes commerciales européennes aux Indes orientales (Fig. 4). Cette expression de l'historien Auguste Toussaint insiste sur le fait que les principales routes commerciales européennes dans la région, ouvertes deux siècles plus tôt par Vasco de Gama, ignorent encore cet archipel ou continuent de le contourner.

Fig. 4 : L'archipel des Mascareignes « angle mort » de l'océan Indien



L' « angle mort »

L'historien est en droit de se demander dans quelle mesure cette vision politique d'Ancien-Régime (manichéenne et binaire) que l'Européen projette sur la nature se vérifie-t-elle dans les sources écrites produites dans cette zone du sud-ouest de l'océan Indien ?

Si dans la mémoire collective l'île Bourbon est facilement assimilée à une sorte d'Éden, une lecture attentive des premiers récits de voyage ne brosse pas un portrait aussi unanime de ce paradis terrestre. Les ressources alimentaires animales

<sup>12</sup> Jérôme Baschet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2006, p. 531.

s'y trouvent certes en profusion mais pas celles d'origine végétales. Une première habitation située dans le quartier du Vieux-Saint-Paul semble alors faire figure d'*exemplum*, érigeant « l'obligation de cultiver » en instrument de bon gouvernement. Cependant, cette lecture binaire de l'espace ne doit pas être entendue comme figée et l'approche comparative entre Fort-Dauphin et l'île Bourbon dévoile la variabilité, ou disons la réversibilité, des représentations qui s'attachent à ces territoires du sud-ouest de l'océan Indien.

### L'ÎLE BOURBON : L'« ANTI-JARDIN »

L'île se découvre d'abord du pont des navires et l'impressionnant relief escarpé qu'elle brandit n'a rien de rassurant. Cette « île-rocher » se veut inaccessible aux marins car elle ne dispose encore d'aucun point de mouillage fiable proche des côtes, ce qui complique la tâche des premiers navigateurs :

nous nous sommes remis en route pour gagner l'île Mascarenhas où nous sommes arrivés après beaucoup de peine. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas de port où l'on pût mouiller, car l'île entière n'est qu'un rocher<sup>13</sup>.

L'absence d'anse naturelle pour y établir un port, combiné à la violence des ouragans, rend cette île-rocher réellement inhospitalière<sup>14</sup> :

Notre navire n'était point en sûreté ; le mouillage y est bon, mais le port n'y vaut rien, ou plutôt il n'y en a point qui mérite ce nom. Il arrive souvent de si furieux ouragans que les navires s'y perdent quelquefois : alors on est obligé de gagner la pleine mer, de peur d'échouer<sup>15</sup>.

Loin de l'image de l'Eden tant fantasmé, l'étude d'Arlette Giraud-Fruet a bien montré la tension qui se joue entre les *topoi* d'un *locus horribilis* (lieu océanique effrayant) et d'un *locus amoenus* (promesse paradisiaque des espaces insulaires)<sup>16</sup> (Fig. 5).

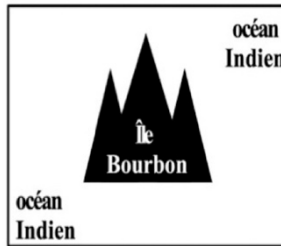
<sup>13</sup> Révérend père d'Almeida, 25 mai 1616, dans Albert Lougnon, *Sous le signe de la tortue : voyages anciens à l'île Bourbon (1611-1725)*, *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>14</sup> Pour rappel, cette difficulté d'accès aux côtes de l'île Bourbon a été déterminante dans le choix de la Compagnie d'établir un centre politique à Port-Louis plutôt qu'à Saint-Denis, dans Auguste Toussaint, *Histoire des îles Mascariques*. Paris, Éd. Berger-Levrault, 1972, p. 86-87.

<sup>15</sup> Carpeau de Saussay (1666), dans Albert Lougnon, *op. cit.*, p. 54.

<sup>16</sup> Arlette Giraud-Fruet, *La topique de l'île dans les récits de voyages anciens sur la route des Indes, notamment aux Mascariques, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse soutenue à l'Université de La Réunion en 2009 sous la direction de Jean-Michel Racault, p. 129.

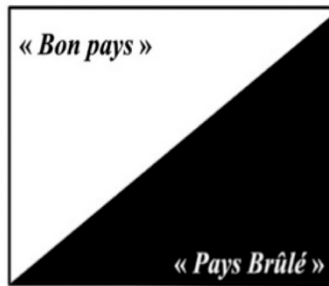
Fig. 5 : Une île sans mouillage et au relief escarpé



*Locus horribilis*

Par ailleurs, les toponymes présents sur les premières représentations cartographiques de l'île, notamment sur les cartes attribuées au gouverneur de Fort-Dauphin, Étienne de Flacourt, révèlent de nouveaux couples d'opposition. Au « *beau pays* » au nord-ouest s'oppose le « *pais brûlé* » au sud-est, ce dernier est aussi désigné sous les termes de « *montagne enflammée* », « *pays consumé par les feux souterrains* » ou encore « *la montagne rouge* »<sup>17</sup>. L'étude menée par le géographe Christian Germanaz retranscrit bien cette opposition paysagère entre ces deux territoires antagonistes. Si le premier est perçu comme viable pour l'homme et fertile, le second est vu comme stérile voire infernal (Fig. 6).

Fig. 6 : L'opposition toponymique entre « pays brûlé » et « beau pays »



Toponymies

En septembre 1668, le sieur Dellon, médecin de passage sur l'île, décrit parfaitement ce contraste paysager dans ses écrits :

<sup>17</sup> Christian Germanaz, *Du pont des navires au bord des cratères, regards croisés sur le Piton de la Fournaise (1653-1964) : itinéraires iconographiques et essai d'iconologie du volcan actif de La Réunion*, thèse soutenue à Paris 1 en 2005 sous la dir. Marie-Claire Robic, vol. 1, p. 122.



Nos Français ont nommé le côté du nord [?] pays brûlé, parce que l'on y voit durant la nuit des flammes s'élever de terre, sans qu'il en reste rien pendant le jour qu'une grande sécheresse qui rend ces plaines stériles. Il y a une fertilité toute opposée au nord-est, que l'on appelle le beau pays. Les Français n'ont rien oublié pour le cultiver, et les fruits, les grains et les herbages y viennent abondamment. On y trouve d'excellents melons d'eau que les Indiens appellent *patequas* et les Portugais *balancias*. Ils sont plus gros que ceux d'Europe, ont l'écorce plus verte et la chair plus molle<sup>18</sup>.

Dans ce « *beau pays* », les terres basses, réunissant littoraux et demi-pentes occupent une place particulière. Cette binarité se retrouve aussi au cours de la cérémonie de prise de possession qui a lieu entre les mois de mai et juin 1671 sur le littoral de Saint-Denis lors du premier passage de l'amiral Jacob de La Haye dans l'île (Fig. 7).

Fig. 7 : Opposition Haut (montagne)/Bas (littoral)



Cette cérémonie, placée sous l'égide de l'amiral Jacob de La Haye, se déroule en deux temps, à un mois d'intervalle. La dimension terrienne et agricole est à chaque fois une constante dans les propos cérémonieux de celui que Colbert a nommé Vice-Roy des Indes orientales. La première partie de cette mise en scène commence par un discours :

Mardi 5 [mai 1671]. Ce jour M. l'Amiral ayant ordonné que tous les habitants en général eussent à s'assembler, accompagné de ses officiers et de Messieurs de la marine, parut comme dans un trône qui avait été dressé à la porte de son logement, où [...] il se fit reconnaître pour vice-roi, amiral et lieutenant général pour Sa Majesté en tous les pays des Indes, parla longtemps aux habitants

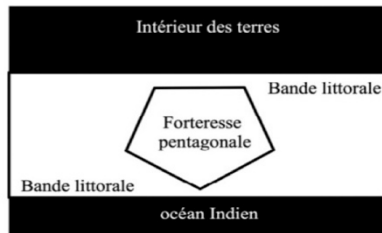
<sup>18</sup> Albert Loughon, *op. cit.*, p. 64.

touchant l'agriculture du pays et du soin qu'ils devaient prendre pour ensemençer les terres<sup>19</sup>.

avant de se poursuivre un mois plus tard par un grand défrichement ayant pour finalité de tracer au sol le plan d'une forteresse pentagonale (Fig. 8) :

Mardi, 2 juin (1671), après disner, l'admiral [Jacob de La Haye] se rendit au lieu choisi pour faire quelque fortification. Il fit abattre tous les arbres qui pouvaient empêcher les alignements de la place, par trente matelots, avec les haches. Mercredi, 3 juin, il continua à faire abattre les arbres dans le circuit de la place et acheva d'y tracer un pentagone parfait ; mit des piquets à tous les angles, fit tracer le plan sur une pierre, la mit au centre de la place bien orientée ; fit tout reconnaître au sieur de la Hure, en lui donnant un plan pour l'exécuter, quand il en recevrait les ordres<sup>20</sup>.

Fig. 8 : La forteresse pentagonale ou le symbole d'harmonie de l'ordre urbain



La cérémonie de prise de possession (sur le littoral de Saint-Denis)

Ces cérémonies, que l'on présente souvent de façon trop partielle par l'érection d'une croix accompagnée d'une marche militaire au son des canons<sup>21</sup>, possède une portée symbolique en réalité bien plus riche et plus élaborée. Pour l'historien François Regourd une « *autre série d'actes* »<sup>22</sup> plus surprenants participent

<sup>19</sup> « Journal de bord du vaisseau *Le Navarre* », dans Albert Lougnon, *ibid.*, p. 101-102.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 119-120.

<sup>21</sup> Les gravures de Theodore de Bry, bien qu'anachroniques, continuent de nourrir dans l'imaginaire collectif certains stéréotypes de la découverte du « Nouveau Monde ». L'avancée des Portugais dans l'océan Indien peut aussi se suivre à la trace du *padrão* (érection d'une croix chrétienne), dans Sanjay Subrahmanyam, *Vasco de Gama. Légende et tribulations du vice-roi des Indes*, Paris, Points, 2014, p. 121, 124 et p. 188.

<sup>22</sup> François Regourd, « Maîtriser la nature : un enjeu colonial botanique et agronomique en Guyane et aux Antilles (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Société française d'Histoire d'Outre-mer*, Paris, 1999, p. 41.

à la colonisation symbolique de l'espace, il cite par exemple l'une de ces cérémonies observées aux Antilles françaises par le missionnaire Jean-Baptiste Du Tertre : « *en défrichant, coupant, & brûlant les bois qui sont sur la terre* »<sup>23</sup>. Ces mêmes incitations, lancées par l'amiral de La Haye, « *pour ensemençer les terres* » et « *abattre les arbres* », corroborent l'idée que prise de possession de l'île et mise en valeur des terres sont des actes concomitants et symboliquement liés.

La forteresse a aussi une charge symbolique, elle marque la séparation entre la civilisation urbaine et les dangers extérieurs, elle est censée être un rempart pour le maintien de l'harmonie et de la paix contre « *l'état de guerre ou de sauvagerie* » selon les mots de Colbert. En effet, les instructions laissées à Jacob de La Haye ont été rédigées sur le modèle de celles des Indes occidentales où est récurrente la crainte des « *sauvages iroquois* »<sup>24</sup>. Sur l'île, elle s'affirme surtout comme une démarcation entre l'ordre voulu par la civilisation occidentale et le désordre du hors-monde.

Les premières concessions octroyées par la Compagnie aux habitants de l'île structurent les paysages en leur accordant un « droit de propriété », que le juriste Jean Mas remplaçait dans les structures féodales de l'époque, sans y voir l'affirmation de privilèges offerts à la population<sup>25</sup>. En effet, ce droit de posséder une habitation et un emplacement est soumis à l'obligation de cultiver. Tel le tenancier sur sa tenure soumis à l'obligation de mettre en valeur les terres, il est lié par *fides* à son seigneur, en l'occurrence le roi ici représenté par la Compagnie des Indes. L'« obligation de cultiver » des cultures vivrières précède donc la « mise en valeur » des terres plantées en café Moka (Fig. 9).

---

<sup>23</sup> François Regourd cite ici le missionnaire dominicain Jean-Baptiste Du Tertre (1610-1687) décrivant une de ces cérémonies de prise de possession aux Antilles françaises. *Ibid.*, p. 42.

<sup>24</sup> Instructions pour le sieur Gauday, 1<sup>er</sup> mai 1669, dans Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, « Colonies », t. 3, Paris, impr. Impériale, 1865, p. 444-445.

<sup>25</sup> « Le fondement de l'obligation de cultiver comme sa mise en œuvre font apparaître cette notion comme la caractéristique essentielle de l'acte de concession. Exprimée ou tacite la mise en valeur des terres apparaît comme la cause du transfert de propriété consenti par le concédant », Jean Mas, *Droit de propriété et paysage rural de l'île Bourbon – La Réunion*, thèse de doctorat, Faculté de Droit et de Sciences Économiques, Paris, 1971, 330 p., p. 57.

Fig. 9 : La « mise en jardin de l'île »



La mise en jardin de l'île Bourbon

S'il n'y a pas eu de conquête militaire pour s'emparer de cette île inhabitée, le système de l'exclusif imposé par la métropole façonne irrémédiablement les paysages coloniaux. Ce système concerne d'abord les productions vivrières destinées au ravitaillement des navires de passage, puis à partir de 1719, il s'impose au café dont la culture apporte l'économie de plantation et la généralisation de l'esclavage dans l'île.

### LA PREMIÈRE HABITATION OU LE JARDIN D'ÉDEN LOCALISÉ AU VIEUX-SAINT-PAUL

Rappelons que l'île Bourbon est une île giboyeuse qui ne dispose originellement d'aucun fruit comestible<sup>26</sup>. Louis Maillard<sup>27</sup> et Émile Trouette<sup>28</sup>, auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, se plaisent à rappeler, à la façon d'une boutade, que le seul fruit comestible dont disposait l'île avant l'arrivée des Portugais était le vavangue, petit fruit acidulé de forme arrondie, proche en goût du tamarin (Fig. 10). Pourtant dans ce curieux jardin d'Eden, la prédation exercée par la chasse sur le gibier disponible inquiète les administrateurs. Ainsi, lors de son deuxième passage à Bourbon en 1674, après son échec en Inde, Jacob de La Haye signe une ordon-

<sup>26</sup> N.B. : Certains fruits ont pu être acclimatés dès le XVI<sup>e</sup> siècle par des Portugais de passage sur l'île, tels que des agrumes pour se prémunir du scorbut.

<sup>27</sup> Émile Trouette, *Introductions de végétaux à l'île de La Réunion. Notes historiques* (1898), SREPEN, 2<sup>e</sup> éd., 1983, p. 5.

<sup>28</sup> « Quand les premiers colons s'y établirent [à Bourbon], ils y trouvèrent des oiseaux, des poissons et des tortues en abondance, mais pas de mammifères, si ce n'est peut-être le Tanrec, et des chauves-souris (il y en avait, dit-on, d'un mètre 30 d'envergure) ; pas de graines légumineuses et peu de fruits ; car, de tous les végétaux comestibles, il n'y a peut-être de vraiment indigène que la Vavangue [*Vangueria edulis* D. G.], et le cœur des Palmistes », dans Louis Maillard, *Notes sur l'île de La Réunion* (Première partie), Paris, Dentu Éditeur, 1862, p. 147.

nance, considérée comme l'une des premières lois de l'île, dans laquelle l'obligation de cultiver est présentée comme moyen de maintenir l'ordre dans la colonie<sup>29</sup>.

Fig. 10 : Le vavangue



Deux décennies plus tôt, à 700 km de là, la forteresse de Fort-Dauphin, située au sud-ouest de Madagascar, accueille un nouveau gouverneur. Étienne de Flacourt incarne le nouvel homme fort de la *Société d'Orient*<sup>30</sup> et a pour mission de restaurer l'ordre à Fort-Dauphin après les exactions du gouverneur Pronis<sup>31</sup>. Dans

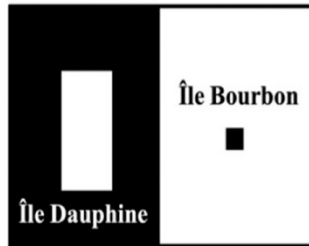
<sup>29</sup> « Art. 12. Que personne n'ira à la chasse des oiseaux, bêtes à quatre pieds ni autre gibier tel qu'il soit [...] Art. 16. Que personne ne tuera ni ne prendra tortue de terre soit pour sa nourriture ou de ses porcs ou pour quelque autre raison que ce soit [...] Art. 19. Ordre à chaque habitant d'avoir au moins par tête deux cents volailles, 12 porcs et 6 milliers de riz, trois milliers de légumes et grains et des bleds ce qu'ils pourront en plus, eu égard, par le gouverneur aux habitations tous les ans », ADR, C°6. Ordonnance Jacob de La Haye du 1<sup>er</sup> décembre 1674.

<sup>30</sup> N.B. : Nom de la Compagnie précédant celle créée par Jean-Baptiste Colbert en 1664.

<sup>31</sup> Dans l'historiographie réunionnaise du XIX<sup>e</sup> siècle, la personnalité de Jacques de Pronis, premier gouverneur français à Madagascar, est souvent présentée comme l'antithèse de celle du sieur Flacourt, son successeur à Fort-Dauphin. Du premier, il est dit, qu'il est « rusé d'origine (il était Normand), habile à parer aux difficultés que son étourderie a pu susciter [...] laissa-t-il trop souvent le plaisir usurper la place du devoir », tandis que le second est « un naturaliste [...] actionnaire de la Société, s'était dévoué pour aller prendre le commandement avec le titre de "Directeur général" [...] installé en 1648, le nouveau chef, soutenu par une force relativement imposante, 80 colons amenés de France, s'appliqua à rétablir l'ordre », si l'un est facilement mutin,

un savant jeu de miroirs, cette forteresse, où règne désormais l'ordre<sup>32</sup>, s'érige comme une sorte de double opposé de l'île Bourbon. En effet, cette dernière sert pour l'heure d'« île prison » afin d'éloigner les éléments qui perturbent l'ordre public de Fort-Dauphin. Cette ostracisation conforte l'idée que Bourbon reste associée à un hors-monde où prédomine une nature non-civilisée ou de « désordres » (Fig. 11).

Fig. 11 : Opposition entre Fort-Dauphin et Bourbon



Fort-Dauphin (Ordre)/Bourbon (île-prison)

Dix ans avant l'ordonnance de La Haye, à l'époque où débarque Étienne Regnault (le premier commandant de Bourbon) une première habitation est décrite par les voyageurs de passage. Elle est largement vantée pour la profusion des denrées qui y poussent. Cette première habitation pourrait avoir servi de modèle, ou d'*exemplum*, pour les habitants qui hésiteraient encore à se tourner vers les travaux des champs jugés trop harassants.

La localisation de cette première habitation a longtemps fait débat, nous émettons l'hypothèse qu'elle pourrait être le lieu où s'établit Louis Payen<sup>33</sup>, le premier habitant volontairement installé à Bourbon (à ce moment celle-ci perd son statut d'île-prison). Plusieurs indices laissent entendre que le Vieux-Saint-Paul pourrait être le lieu où le travail de la terre est très tôt mis à l'honneur à la façon

---

l'autre est plus résolument obéissant, dans Isidore Guët, *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, Charles Bayle Éditeur, 1888, p. 45-53.

<sup>32</sup> Sur la vue du fort que livre Flacourt celui-ci est représenté entouré de jardins soigneusement cultivés, Flacourt peut y exercer ses talents de botaniste (il recense 151 espèces de plantes usant de binômes latin et de leurs appellations vernaculaires en malgache), dans Claude Allibert, *Histoire de la Grande Isle Madagascar*, INALCO, Karthala, 2010, p. 114-146.

<sup>33</sup> « Des deux Français, l'un et le principal, nommé Louis Payen [...] Par une conduite bien ménagée ils avaient devant leur case, bâtie à la chute d'une très belle fontaine qui tombe en nappe d'eau du milieu d'un grand rocher, des plantages de tabac à qui ils avaient donné toutes les façons ; des racines et d'herbes potagères [...] ; et ils nourrissaient dans un enclos quantité de cochons et de cabris », récit de Souchu de Rennefort (1665) cité par Albert Lougnon, *op. cit.*, p. 37.

d'un parangon à imiter. En effet, Carpeau de Saussay nous renseigne sur la singularité de ce lieu qui a emporté la préférence du commandant Regnault pour son établissement :

Enfin nous arrivâmes à l'habitation : c'est un lieu fort divertissant, situé sur le bord du même étang dont je viens de parler, ayant en face une prairie qui récrée la vue par sa verdure et qui est remplie de toute sorte de gibier, et en si grande quantité qu'il entraînait jusque dans les maisons : nous étions accoutumés à voir les oiseaux venir manger sur notre table. Monsieur Regnault commandant dans l'île pour le service de messieurs de la Compagnie des Indes Orientales nous reçut parfaitement bien. Il lui fut aisé de nous bien régaler, puisque tout y était pour rien en abondance. Nous fûmes deux jours dans l'habitation à nous reposer<sup>34</sup>.

L'habitation est présentée comme un lieu assez remarquable, même si le travail de la terre n'apparaît pas tant comme une nécessité absolue, puisque la chasse reste encore le moyen le plus simple de se nourrir sans se fatiguer. Une lecture attentive des sources nous amène à penser que cette habitation est toute singulière, elle est assurément un lieu de curiosité qui détonne dans le paysage bourbonnais d'alors. Pour décrire ce lieu, le qualificatif « divertissant » est également repris par le sieur Dubois dans sa rubrique sur les « Lieux habités » :

Il y a une habitation au lieu nommé Saint-Paul, qui n'est pas compris dans le territoire dont j'ai parlé ci-dessus, où il y a seulement trois Français qui y font valoir une habitation pour le roi. Ce lieu de Saint-Paul est un des plus divertissants lieux de l'île et des plus beaux<sup>35</sup>.

De quel emplacement s'agit-il ? Les historiens ont longtemps hésité sur la localisation de cette habitation<sup>36</sup>, entre le lieu dit de « La Caverne » sur le littoral saint-paulois et les hauteurs du quartier dit du « Vieux-Saint-Paul »<sup>37</sup>. Mais la description de François Boyer laisse finalement peu de doute sur sa localisation effective :

---

<sup>34</sup> Albert Lougnon, *ibid.*, p. 52.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>36</sup> Plusieurs autres choix sont particulièrement discutés, le lieu dit le *La Caverne* sur le littoral mais aussi le *Camp des Jacques* sur le lido de l'étang Saint-Paul, dans Henri Maurin, Jacques Lentge (dir.), *Le Mémorial de La Réunion. Des origines à 1767*, Saint-Denis, Australe éditions, 1979, t. 1, p. 142.

<sup>37</sup> « deux Français cédèrent la place au commandant Regnault, qui avec ses vingt compagnons, s'établit tout d'abord au "Vieux-Saint-Paul" », dans Jean Barassin, *Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes, 1664-1767*, Éd. Fondation pour la recherche et le développement dans l'océan Indien, 1983, p. 18.

Saint-Paul fut la première habitation qu'eurent les Français, et en l'année 1668 le sieur Regnault (gouverneur de l'île pour la Compagnie de France) y faisait sa résidence. L'habitation est au pied d'une montagne éloignée du bord de la mer de deux lieux<sup>38</sup>.

Cette habitation est également mentionnée sur les cartes attribuées au sieur Flacourt, et son toponyme est systématiquement localisé au-dessus de l'étang Saint-Paul, en un point toujours nettement éloigné de la baie et de la rade de Saint-Paul. Cette « Habitation de Saint-Paul », située au-dessus de l'étang, serait donc l'une des premières du « bon pays » à avoir été mise en valeur avec succès en réussissant l'acclimatation de variétés culturelles exotiques. D'ailleurs, plusieurs anecdotes nourrissent cette hypothèse, la première d'entre elles est encore rapportée par François Boyer :

Le 27 [avril] deux soldats et deux cadets ont été mis aux arrêts pour avoir pris quelques fruits dans le jardin du roi. Leur procès a été fait sur-le-champ et ils ont été condamnés à tirer au billet. Celui auquel il est échu a été lié et mis en état d'être passé par les armes<sup>39</sup>.

L'expression « jardin du roi » prouve que dès 1671, un premier jardin existe et possède une existence plus ou moins officielle sur l'île Bourbon bénéficiant même d'une certaine notoriété publique. De toute évidence, d'après le témoignage du sieur du Tremblay, la sévérité de la sentence ne semble pas dissuader les marins de passage, les plus téméraires d'entre-eux sont surpris à commettre de nouvelles rapines. À plusieurs reprises des soldats semblent braver les interdits et s'introduisent sans autorisation dans ce jardin :

Samedi 9 [mai] Un matelot de la flûte l'Europe ayant été trouvé déroband des melons dans le jardin du roi eut trois fois la cale à son bord. [...]

Mercredi 27 [mai] M. l'amiral fut à la chasse avec M. de Grateloup et quelques-uns de ses officiers, et revint le soir, puis avoir donné ses ordres il se retira, comme chacun fit après. J'oubliai de dire qu'en retournant de la chasse il trouva des cadets dans le jardin du roi, lesquels il fit mettre en arrêt et auxquels l'on fit ensuite le procès pour avoir dérobé des racines [telles que patates et cambares] et fruits contre les défenses. [...]

Samedi 30 [mai] Le conseil fut tenu à terre pour juger le procès des cadets et soldats qui avaient dérobé des racines [c'est-à-dire des

<sup>38</sup> Albert Loughon, *op. cit.*, p. 96. N.B. : deux lieux soit un peu plus de 6 km.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 95.



patates et des cambares] et des citrouilles dans le jardin du roi comme il est porté dans le jour 27 dudit mois ; mais le sieur Lahope, pour lors établi aide-major, ne voulant pas donner ses conclusions, fut cassé [sic] et ensuite il fut arrêté qu'il y en aurait un des quatre, qui tireraient au billet, qui serait passé par les armes. Et le sort étant tombé sur le plus malingre, M. l'amiral lui fit grâce dans le temps que l'on allait tirer, à l'instante prière que lui fit par trois fois le Père de la mission de l'île Bourbon<sup>40</sup>.

Les peines prononcées<sup>41</sup> peuvent impressionner et paraître incongrues sur une île où le gibier abonde encore. Étrangement, le vol de quelques fruits et tubercules<sup>42</sup> prend une ampleur assez inattendue. S'agit-il d'une exagération des sources qui permet de faire la démonstration de l'autorité des administrateurs sur leurs sujets ? Dans tous les cas, la « mise en ordre » de la colonie par sa « mise en jardin » semble répondre à une véritable volonté politique.

### RÉVERSIBILITÉ DES REPRÉSENTATIONS DU POUVOIR SUR LES PAYSAGES

Ne nous y trompons pas, cette vision manichéenne du territoire, ou disons cette implacabilité du discours politique, n'est pas totalement figée dans des catégories fixes et ne peut contenir toutes les stratégies d'acteurs dotés d'*agency*. Une lecture attentive des sources révèle une possible réversibilité des couples d'opposition. Cette interchangeabilité se retrouve par exemple dans le couple Fort-Dauphin/Bourbon. Ainsi, les premiers habitants de Bourbon restent attentifs à la situation évolutive de l'île Dauphine<sup>43</sup>, comme lorsque Antoine Thoreau apprend en 1658 de la bouche de l'équipage du capitaine Gosselin que : « *le Fort-Dauphin avait été trahi et tous les Français tués [...] à la merci des gens du pays* »<sup>44</sup>. En effet, les relations entre les Français et la population locale sont loin d'être apaisées à Fort-Dauphin. D'ailleurs, la plupart des plantes recensées par Flacourt étaient principalement des plantes alimentaires (céréales, tubercules, légumineuses et fruits). Cela n'est pas un hasard, Flacourt avait lui-même souffert de l'insécurité

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 103-106.

<sup>41</sup> N.B. : tirer au billet signifie pendre pour l'exemple le condamné tiré au sort.

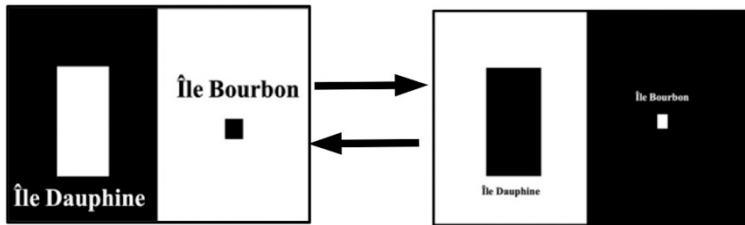
<sup>42</sup> N.B. : *Discovaceae discorea alata* : appelées communément cambares ou ignames.

<sup>43</sup> La relation de Jacques Ruelle retranscrit bien cet attachement de ces anciens de Fort-Dauphin installés à Bourbon : « Les mauvaises affaires de Madagascar que nous apprîmes firent changer le dessein que nous avions d'aller à l'île Sainte-Marie. On nous dit que tous les officiers qui étaient partis de France dans la première flotte étaient morts ; qu'on ne croyait plus M. de Chamargoust [Champmargou], gouverneur de l'île en vie, puisque depuis six mois qu'il avait fait naufrage dans le *Taureau* qui s'était perdu au nord de Madagascar, on en avait eu aucune nouvelle ; que la plupart des Français avaient été massacrés par les noirs et que le peu qui restait attendait tous les jours notre arrivée », cité par Albert Lougnon, *op. cit.*, p. 49-60.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 32.

alimentaire<sup>45</sup>, à contrepied de l'image idéalisée d'un fort harmonieux et pacifié qu'il présente aux actionnaires de la *Société de l'Orient*. Du fait que la Compagnie ne leur assure plus aucun approvisionnement en nourriture, les rapports de voisinage entre les hommes de Flacourt et les populations limitrophes deviennent vite conflictuelles. L'image d'un Fort sécurisé et richement arboré apparaît, encore sous cet angle, être un trompe-l'œil. Alors que la nature bourbonnaise est désormais présentée comme un refuge sûr, Fort-Dauphin devient une terre de désordres (Fig. 12).

Fig. 12 : Réversibilité Fort-Dauphin/Bourbon



Lorsque le peuplement de l'île Bourbon se précise, la rhétorique d'« ordre » devient une sorte de fil d'Ariane et toutes les préconisations laissées par le *Mémoire* d'Étienne Regnault guident son bon déroulement. Avant l'intervention de Jacob de La Haye, ce mémoire présente déjà de façon intercorrélée les nécessités de gouverner la nature (en ensemençant la terre) et de discipliner les mœurs (en se dotant d'ouvriers à talents) :

Pour commencer cet établissement il est bon d'aider ceux qui en auront la conduite, que du temps que je la gouvernais, la compagnie de ceux qui avaient l'administration de ses affaires l'ont extrêmement négligée et par ainsi ont causé un dommage notable au bien qu'on devait attendre. Ils n'y ont envoyé d'ouvriers, mais seulement peu de gens sans métier qu'il m'a fallu instruire comme j'ai pu et faire avec eux de nécessité vertu, puisque même ils n'avaient pas soin de m'envoyer aucun plantage, il m'a fallu faire venir par la voie de mes amis de toutes les sortes qui s'y sont trouvé lors de mon départ. J'y ai établi quelques habitants auxquels j'ai donné des terres à défricher, j'en ai vu réussir le succès assez heureusement, mais

<sup>45</sup> Dans son ouvrage commenté de l'*Histoire de la Grande Isle Madagascar de Flacourt* Claude Allibert rend compte de ces difficultés : au Chapitre XXIII intitulé : « Le sieur de Flacourt descend à terre et entre au Fort-Dauphin qu'il trouve en très mauvais état et sans vivres » (p. 299), au Chapitre LXI (61) intitulé : « Le sieur Flacourt fait planter beaucoup de riz » (p. 354), ou encore au Chapitre LXIII (63) intitulé : « Tout le riz perdu par la malice des Nègres » (p. 357).

comme nous manquions de tous outils et choses nécessaires, il me semblait souvent reculer au lieu d'avancer. Cet avis servira seulement pour faire remarquer que si l'on commence cette entreprise, il ne faut pas se contenter de l'ébaucher pour ensuite en laisser perdre les avances et le fruit que nous en peut promettre. Il est encore bon pour ne tomber dans les désordres passés d'aviser qu'il n'y faut envoyer que des gens de bonnes mœurs et en exclure les libertins et fainéants qui n'ont jamais causé que de la peine et du déplaisir<sup>46</sup>.

Les « désordres passés » mentionnés par Étienne Regnault<sup>47</sup> pourraient être une allusion directe aux troubles de Fort-Dauphin, il est alors impératif de ne pas reproduire ce mauvais gouvernement à Bourbon.

Cette réversibilité n'est pas uniquement tangible sur la seule comparaison entre Fort-Dauphin et Bourbon, elle peut s'observer sur un autre couple d'opposition entre les Hauts et les Bas de l'île Bourbon en mettant cette fois-ci à l'honneur des stratégies d'acteurs. En effet, les premiers épisodes de marronnage réaffirment l'image péjorative d'une montagne abritant les nouveaux désordres qui pourraient menacer le « bon gouvernement » de la colonie. L'une des sources les plus anciennes qui documente le refuge des Noirs dans les hauteurs de l'île Bourbon évoque les Malgaches arrivés aux côtés de Louis Payen. Ces derniers s'étaient réfugiés dans les hauteurs de l'île du fait d'un différend autour du manque de femmes, irrités de voir les Européens s'accaparer des femmes malgaches. Toutefois, suite aux cérémonies de prise de possession mises en œuvre par les membres de l'escadre de 1671, l'amiral se montre prêt à amnistier les Malgaches et à les réintégrer au nouvel ordre social qui reste à bâtir sur la colonie comme l'explique François Martin<sup>48</sup>. Néanmoins, pour cette période, la lecture visant à

---

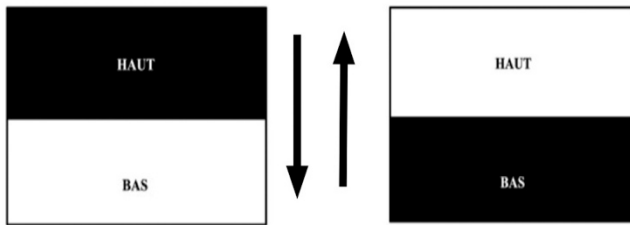
<sup>46</sup> Extrait du « Mémoire contenant les avis de ce qu'il conviendrait suivre pour l'établissement considérable que le roi désire faire en l'île de Bourbon et son utilité, dressé par Étienne Regnault ci-devant commandant de la dite île pour le service de sa majesté et celui de la Compagnie des Indes orientales depuis le mois d'août 1665 jusqu'en juin 1671 », ADR, C° 2810. N.B. : Cette rhétorique est utilisée dans le même temps pour la colonisation de la Nouvelle-France en Amérique du Nord, il est question dans chaque cas d'établir des colonies de qualité en y faisant venir des hommes travailleurs et des femmes de bonnes mœurs.

<sup>47</sup> Étienne Regnault et Pierre de Beausse étaient originellement chargés de la colonisation de Madagascar.

<sup>48</sup> « Les nègres avaient fui à la montagne après avoir manqué une conjuration qu'ils avaient faite d'assassiner les deux Français. On envoya six soldats sous un officier pour tâcher à les rencontrer, qui perdirent leurs temps et retournèrent à l'anse Saint-Paul après avoir ruiné des plantages qu'ils avaient trouvé que les nègres avaient faits. Les noirs revinrent depuis, sur la parole qu'on leur donna qu'ils ne seraient point punis. Le sujet de leur conjuration était pour avoir à leur dévotion des négresses que les deux Français avaient amenées avec eux du Fort-Dauphin, dont une était très bien faite, car

associer les hauteurs de l'île au marronnage est peut-être trop réductrice car ces montagnes ont pu originellement servir de refuge à la population dans son entier, sans critère de couleurs, notamment lorsque la tyrannie des gouverneurs s'imposa trop violemment aux habitants. Il est vrai que ni l'ordonnance de Jacob de La Haye de 1674, ni les sévères restrictions sur la chasse des gouverneurs Jacques de la Hure (1671-1674) et Henry Habert de Vauboulon (1689-1690)<sup>49</sup> n'insistent sur des critères raciaux (mais moraux) lorsqu'il s'agit d'appliquer l'obligation de cultiver aux habitants (Fig. 13).

Fig. 13 : Réversibilité Bas/Haut



Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'historien Isidore Guët rappelait que pour fuir l'*hybris* des gouverneurs, le réflexe de la population de Bourbon était de « *gagner en masse les montagnes* »<sup>50</sup>. On assiste alors ici à l'interchangeabilité des normes et des valeurs, les hauteurs deviennent un lieu d'asile (un refuge sans *color line*), et les bas le symbole de la démesure des gouverneurs, rappelant inexorablement les « désordres passés » de Fort-Dauphin du temps du gouverneur Pronis.

---

il faut aux noirs des femmes », récit de François Martin, cité par Albert Lougnon, *op. cit.*, p. 41.

<sup>49</sup> Liste non exhaustive : *Ordonnance du 15 janvier 1687 concernant la chasse au cabri et la pêche de la tortue de mer, les plantations de chiendent, la récolte du miel, la préparation du tabac, le commerce des denrées de l'isle entre tous les habitants et la défense d'aller à bord sans permission du chef commandant ; Ordonnance du 18 décembre 1689 de M. de Vauboulon Gouverneur qui défend à tous les habitants et autres de s'absenter du lieu de leur demeure plus de quinze jours sans la permission par écrit, sous peine de la vie et enjoint à tous de poursuivre les contrevenants et de les amener mortel ou vifs...*, ADR, C<sup>o</sup>5 et C<sup>o</sup>6 Lois et ordonnances.

<sup>50</sup> Isidore Guët, *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, Charles Bayle Éditeur, 1888, p. 194. Notons que cette fuite vers les hauteurs de l'île contrevient à l'article 17 (de l'ordonnance de La Haye de 1774), lequel stipule : « Que chacun fera des efforts de bonne volonté pour prendre et châtier les déserteurs de la montagne, étant l'intérêt public, et même qu'il sera donné récompense à ceux qui les pourront prendre vifs ou morts ». Cette fuite vers les hauteurs est souvent présentée comme celle d'esclaves fugitifs, ce dont nous doutons puisque la *color line* entre Blancs et Noirs ne devient systématique dans les sources qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

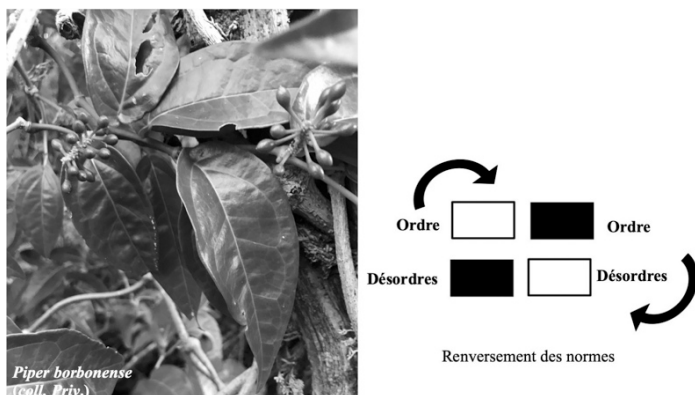
## CONCLUSION : UNE INVERSION DES NORMES ET DES VALEURS

Pour conclure, disons que cette vision binaire Ordre/Désordres perdue dans le temps et peut se décliner sous différents couples d'opposition tout au long des siècles suivants. Par exemple lorsqu'en 1719 la culture du café est encouragée (elle symbolise l'ordre) face aux terres en friches (associées aux désordres), lorsque les accusations de dégénérescence toucheront les vieux caféiers à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par la suite les arbres à épices puis la canne à sucre s'érigent comme de nouveaux horizons porteurs de richesses et de prospérité pour le commerce de la métropole.

Cependant, au XXI<sup>e</sup> siècle, à l'heure où la Nature est pensée à l'aune de l'étude d'écosystèmes complexes (actuel paradigme de l'ordre chez les scientifiques pour pousser l'analogie), il est légitime de se poser la question de savoir si la richesse de la biodiversité de l'île (les terres de friches étaient pensées comme un espace de désordres par les administrateurs de la Compagnie des Indes) n'était peut-être pas déjà synonyme d'ordre car familière des premiers Malgaches débarqués sur l'île<sup>51</sup>, comme le rappelait le naturaliste réunionnais Thérésien Cadet :

30 % de l'ensemble des genres et 75 % des genres à espèces anémochores [graines dispersées par le vent] des Mascareignes existent aussi à Madagascar et en Afrique [...] 60 % des genres zoochores sont communs à Madagascar et aux Mascareignes<sup>52</sup>.

Fig. 14 : Piper Borbonense



<sup>51</sup> Christian A. Kull, Edward A. Alpers, Jacques Tassin, « Marooned plants: Vernacular naming practices in the Mascarene Islands. Environment and History », dans *Environment and History*, vol. 21, n°1, février 2015, p. 43-75.

<sup>52</sup> Thérésien Cadet, *La Végétation de l'île de La Réunion : étude phytocécologique et phytosociologique*, Saint-Denis, Imprimerie Cazal, 1980, 312 p., p. 24-27.

Le *piper borbonense* (Fig. 14), variété de poivre cultivée par les Malgaches et très tôt identifiée à Bourbon (selon Flacourt) est un bon exemple de ce que Thérésien Cadet appelle le *néo-endémisme*<sup>53</sup> pour qualifier cette nature bourbonnaise phylogénétiquement très proche de celle de Madagascar. Les premiers Malgaches n'avaient-ils pas très tôt reconnu dans les montagnes bourbonnaises un espace d'ordre encore invisible aux yeux des Européens ?

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 27.